

Charlène Carmaniou
 Sol Fin Béziers
 06 83 98 59 38
 charlenecarmaniou@sol-fin.net

SOL-FIN
 Solutions financières

www.sol-fin.net

Le Prêt à Taux Zéro (PTZ) en cinq points-clés :

- Le PTZ est **gratuit** : c'est un prêt sans intérêts. Sa durée totale est de 20, 22 ou 25 ans. Il est constitué d'une période de différé d'une durée de 5 à 15 ans durant laquelle le ménage ne paie aucune mensualité sur son PTZ.
- Le PTZ est un prêt **complémentaire** : il sert à financer une partie de votre achat. Il vient en complément du ou des autres prêts.
- Le PTZ est accordé en **fonction des revenus** : pour en bénéficier, il ne faut pas dépasser un plafond de revenus fonction de la taille du ménage et de la localisation du bien à acheter.
- Le PTZ est destiné à **acheter sa première résidence principale** : pour en bénéficier il ne faut pas avoir été propriétaires dans les deux ans précédant la demande de prêt.
- Le PTZ finance **jusqu'à 40%** de l'acquisition du bien immobilier dans le neuf ou ancien avec travaux

Dans le neuf

Pour un couple avec 2 enfants ayant des revenus à hauteur de 3 000€/mois pour le foyer et de l'apport pour payer les frais annexes. Acquisition Terrain + Construction en zone B2 pour 200 000€ :

PTZ : 74 600€ avec une mensualité qui commence au bout de 10 ans pendant 15 ans.

Prêt classique : 125 400€ sur 25 ans

Nous sommes sur une mensualité constante de 790€/HA sur 25ans avec un taux moyen à 1,28%.

Dans l'ancien avec travaux

Dans l'ancien, le PTZ est accordé **si et seulement si** des travaux doivent être faits. Ces travaux doivent correspondre à 25% du montant de l'acquisition + travaux (ou 33% du prix de l'acquisition). Il n'y a pas d'obligation de travaux d'économie d'énergie. En cas de travaux d'amélioration réalisés par l'emprunteur, les achats de matériaux sont finançables sur facture.

Pour un célibataire qui gagne 2 300€/mois et ayant l'apport permettant de payer les frais annexes. En zone B2 pour un appartement (130 000€) avec travaux (45 000€) soit 175 000€ de projet :

PTZ : 61 600€ qui commence au bout de 5 ans pendant 15 ans

Prêt classique : 113 400€ pendant 25 ans

Nous sommes sur une mensualité constante de 730€ HA sur 25 ans avec un taux moyen à 1,85%.

Tél : 04 68 90 45 95
 1, Bd Gambetta - 11100 NARBONNE



www.sol-fin.net
 contact@sol-fin.net

2/ Montant maxi du PTZ

a) Maxi réglementaire

Jusqu'au 31/12/2015	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
1 personne	39 000	35 100	23 100	18 0
2 personnes	54 600	49 140	32 340	25 2
3 personnes	66 300	59 800	39 270	30 6
4 personnes	78 000	70 200	46 200	36 0
5 personnes et plus	89 700	80 860	53 130	41 4

A compter du 1/1/2016	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
1 personne	60 000	54 000	44 000	40 0
2 personnes	84 000	75 600	61 600	56 0
3 personnes	102 000	92 000	74 800	68 0
4 personnes	120 000	108 000	88 000	80 0
5 personnes et plus	138 000	124 400	101 200	92 0

Plafonds PTZ 2016

A compter du 1er janvier 2016, les plafonds de ressources sont augmentés.

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
1	37 000 €	30 000 €	27 000 €	24 000 €
2	51 800 €	42 000 €	37 800 €	33 600 €
3	62 900 €	51 000 €	45 900 €	40 800 €
4	74 000 €	60 000 €	54 000 €	48 000 €
5	85 100 €	69 000 €	62 100 €	55 200 €
6	96 200 €	78 000 €	70 200 €	62 400 €
7	107 300 €	87 000 €	78 300 €	69 600 €
8 et plus	118 400 €	96 000 €	86 400 €	76 800 €